



MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DES INFRASTRUCTURES
Département des transports

Administration des enquêtes techniques

Rapport d'activité 2016

septembre 2017

Domaine ferroviaire

ADMINISTRATION DES ENQUÊTES TECHNIQUES
AVIATION CIVILE – MARITIMES – FLUVIAL – CHEMINS DE FER



Avant propos

Ce rapport d'activité résume les activités de l'Administration des enquêtes techniques (AET) dans le domaine des chemins de fer ainsi que les accidents et incidents survenus sur le réseau ferré luxembourgeois notifiés par le gestionnaire de l'infrastructure ou les entreprises ferroviaires pour l'année 2016.

En 2016, l'AET a ouvert une enquête de sécurité dans le domaine des chemins de fer, étant donné que les circonstances d'un événement remplissaient les conditions d'ouverture d'une enquête conformément à l'article 20 paragraphe 2 de la Directive 2016/798/CE du 11 mai 2016 relative à la sécurité ferroviaire.

Ce document a été rédigé conformément à l'article 10 paragraphe 2 du règlement grand-ducal du 7 novembre 2008 portant des spécifications complémentaires relatives aux accidents et incidents survenus dans le domaine du chemin de fer ainsi que conformément à l'article 24 paragraphe 3 de la Directive 2016/798/CE.

1. Contexte général

Avec la mise en service du réseau des tramways à Luxembourg, prévue pour la fin de l'année 2017, combinée à l'initiative politique d'améliorer la sécurité routière, l'année 2016 a été marquée par la décision d'élargir les compétences de l'AET aux accidents graves sur le réseau des tramways ainsi qu'aux accidents mortels de la circulation.

En ce qui concerne les secteurs de transport de l'aviation civile, du maritime, du fluvial et des chemins de fer, quelques nouvelles enquêtes ont été ouvertes en 2016, tandis que d'autres enquêtes sont toujours en cours ou sont sur le point d'être finalisées. Un rapport d'enquête dans le domaine du maritime a été publié en 2016.

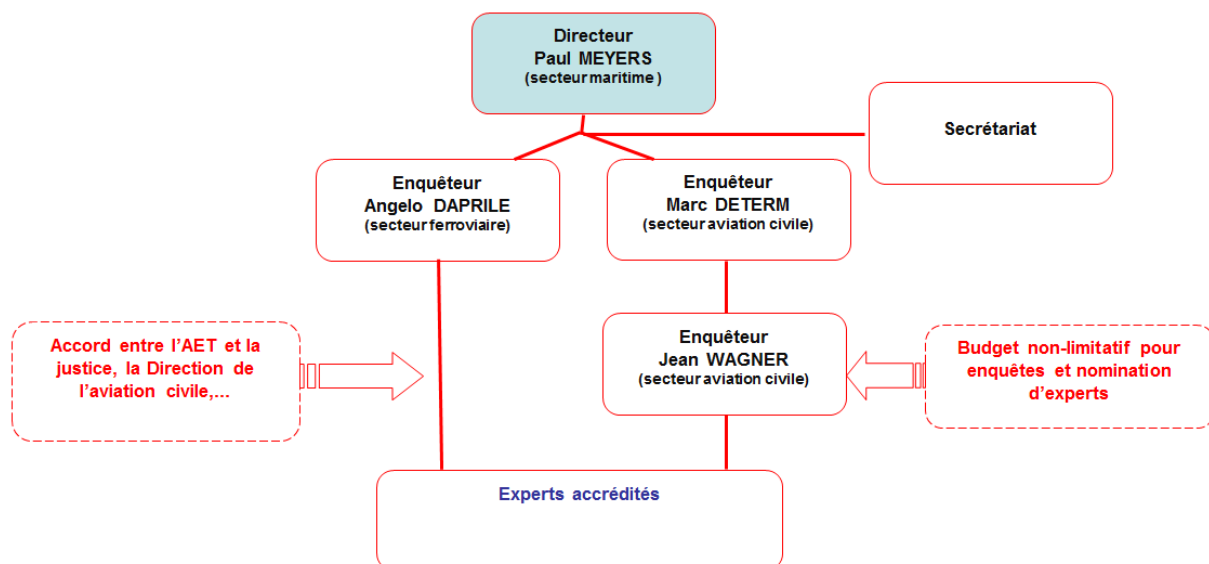
Une partie des activités est consacrée aux bonnes relations et à la coopération avec d'autres acteurs des secteurs d'activités de l'administration, tant au niveau national qu'international.

2. Contexte fonctionnel

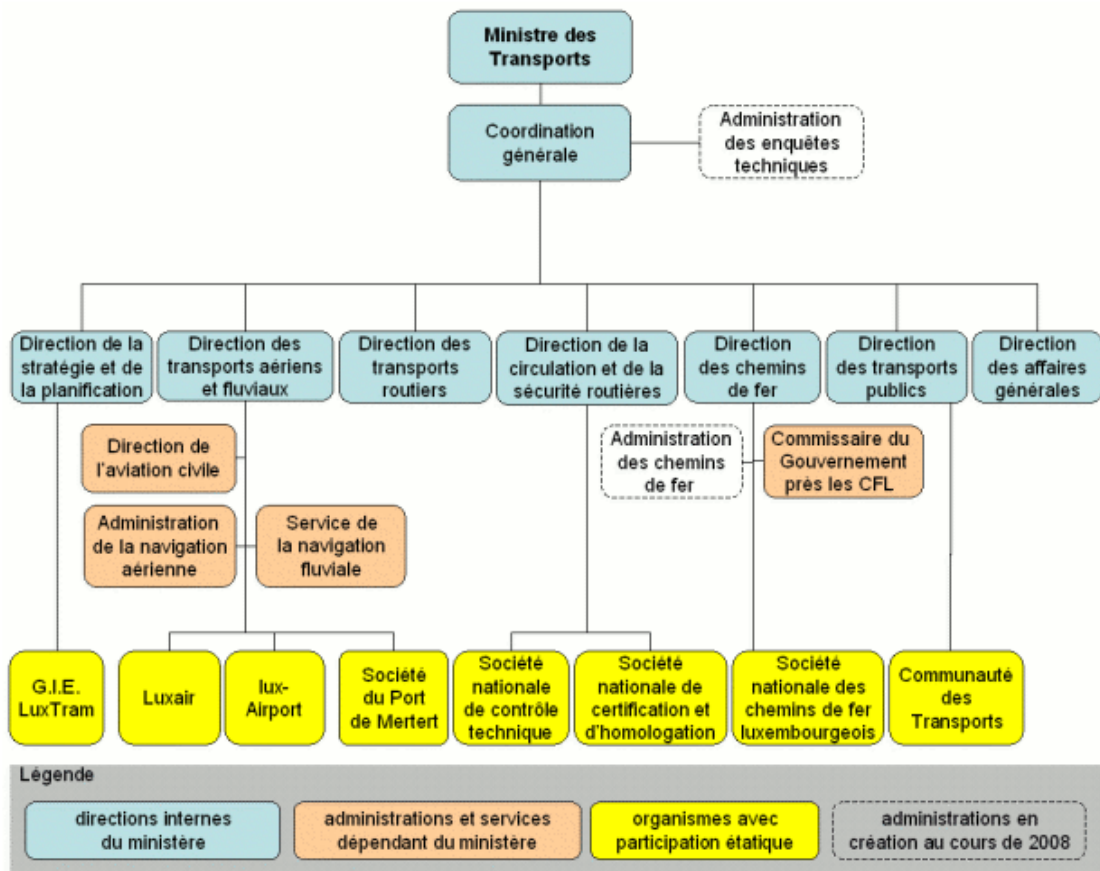
Au début de l'année 2016, l'AET a pu renforcer ses effectifs par un ingénieur détaché d'une autre administration. Ces activités se concentrent principalement sur le domaine de l'aviation civile.

Un nouveau directeur a été nommé en avril 2016, suite à la mise à la retraite du premier directeur de l'AET fin 2015.

L'effectif de l'administration est actuellement composé d'un directeur, de trois enquêteurs et d'une personne chargée du volet administratif. Il importe cependant de préciser qu'en cas de besoin dans le cadre d'une enquête de sécurité, la loi modifiée du 30 avril 2008 portant création de l'Administration des enquêtes techniques prévoit la possibilité de recourir à une expertise externe à l'administration.



L'AET est une entité indépendante, sous la responsabilité du Ministre ayant le transport dans ces attributions.



3. Formations

Les dispositions communautaires et internationales en matière d'enquêtes de sécurité dans les domaines de transport visés par la loi du 30 avril 2008 requièrent du personnel de l'AET une compétence de base dans les secteurs concernés afin d'être en mesure de mener à bien une enquête de sécurité. Il importe dès lors de suivre régulièrement des formations continues et autres cours de perfectionnement dans les secteurs de l'aviation civile, du transport maritime et fluvial ainsi que des chemins de fer.

En 2016, le personnel de l'administration a suivi, en tout, 14 jours de formation. Ces formations ont pour la plupart été assimilées aux cours de formation continue organisés par l'Institut national de formation publique (INAP). Certaines formations étaient organisées par des agences et autres entités européennes (ENCASIA, ECAC, ERA, EMSA) dans les modes de transport concernés dans le but d'encourager la coopération entre les entités d'enquêtes de sécurité.

4. Coopération au niveau national, européen et international

Compte tenu des multiples modes de transport qui tombent sous sa compétence, l'AET est invitée à participer à de nombreuses réunions et autres activités en matière d'enquêtes de sécurité, ce tant au niveau européen que sur le plan international. Les contacts ainsi noués et les informations recueillies lors de tels événements sont d'autant plus importants qu'ils permettent à l'administration, en cas de besoin et par manque de ressources internes appropriées, de recourir rapidement à une expertise externe et au savoir-faire d'autorités et d'organisations étrangères.

4.1 Coopération dans le secteur des chemins de fer

L'agence européenne ferroviaire (ERA) a organisé en 2016 plusieurs réunions du réseau des entités nationales d'enquêtes « NIB Network ». Ces entrevues sont l'occasion de prendre des décisions au niveau européen en lien avec les entités d'enquête, d'analyser des accidents ferroviaires, d'échanger des informations respectivement des expériences et de garder le contact entre homologues européens.

4.2 Coopération entre l'AET et l'autorité judiciaire

Dans la mesure où des infractions sont susceptibles d'avoir été commises en relation avec des accidents ou incidents graves, l'enquête technique risque de concourir avec une enquête judiciaire. Certes, l'objet de l'enquête judiciaire est bien différent de l'enquête technique, en ce qu'elle conduit à dégager d'éventuelles responsabilités pénales, alors que le seul but de l'enquête technique est l'amélioration de la sécurité. Pourtant, les deux missions se recoupent partiellement et les deux instances (judiciaire et administrative) peuvent se trouver en concurrence par rapport aux mêmes faits à enquêter.

Dans ce contexte un protocole d'accord a été signé entre l'AET, les différents parquets et les cabinets d'instruction. L'accord a pour but de consolider la coopération, tout en tenant compte des missions spécifiques de chacun des partis concernés.

Le protocole précité définit, entre autres, les modalités de coopération dans les domaines suivants:

- a) *l'accès au site de l'accident;*
- b) *la conservation des preuves et l'accès à celles-ci;*
- c) *les rapports initiaux et en cours sur l'état d'avancement de chaque opération;*
- d) *l'échange d'informations;*
- e) *l'utilisation appropriée des informations en matière de sécurité;*
- f) *la résolution des conflits.*

5. Chemins de fer

En 2016, 43 événements liés à la sécurité ont été notifiés à l'AET par le gestionnaire d'infrastructure, respectivement par les entreprises ferroviaires concernées :

	date	événement	lieu
1	10/01/2016	occupation voie	Bettembourg
2	23/01/2016	établissement parcours de manœuvre inadéquat	Belval
3	08/02/2016	déraillement	Bettembourg

4	17/02/2016	dépassement signal	Luxembourg
5	26/02/2016	dépassement signal	Luxembourg
6	11/03/2016	déraillement	Differdange
7	26/03/2016	dépassement signal	Dudelange
8	30/03/2016	tamponnement	Bettembourg
9	04/04/2016	déraillement	Ettelbruck
10	14/04/2016	dépassement signal	Rodange
11	29/04/2016	déraillement	Bissen
12	04/05/2016	accident passage à niveau	Manternach
13	12/05/2016	déraillement	Pétange
14	02/06/2016	collision avec arbre	Belval
15	04/06/2016	heurt portail	Bettembourg
16	11/06/2016	tamponnement	Bettembourg
17	11/07/2016	suicide	Berchem
18	11/07/2016	tamponnement	Differdange
19	12/07/2016	déraillement	Bettembourg
20	23/07/2016	déraillement	Belval
21	24/07/2016	tamponnement	Differdange
22	01/08/2016	déraillement	Mertert -Port
23	07/08/2016	suicide	Lintgen
24	11/08/2016	déraillement	Bascharage
25	26/08/2016	déraillement	Bettembourg
26	27/08/2016	occupation voie	Schifflange
27	08/09/2016	suicide	Bascharage
28	15/09/2016	incident technique	Differdange
29	20/09/2016	dépassement signal	Bettembourg
30	22/09/2016	suicide	Luxembourg
31	06/10/2016	accident de personne	Ingeldorf
32	07/10/2016	déraillement	Bettembourg
33	25/10/2016	dépassement signal	Bettembourg
34	04/11/2016	tamponnement	Mertert
35	14/11/2016	accident passager	Dudelange
36	17/11/2016	dépassement signal	Bettembourg
37	17/11/2016	déraillement	Differdange
38	17/11/2016	déraillement	Differdange
39	23/11/2016	dépassement signal	Bettembourg
40	27/12/2016	danger	Bettembourg
41	01/12/2016	déraillement	Differdange
42	05/12/2016	tamponnement	Rodange
43	21/12/2016	occupation voie	Rodange

On dénombre une grande partie de déraillements sans grandes conséquences (14 évènements), ainsi que de dépassements de signaux fermés (8 évènements), également sans conséquences.

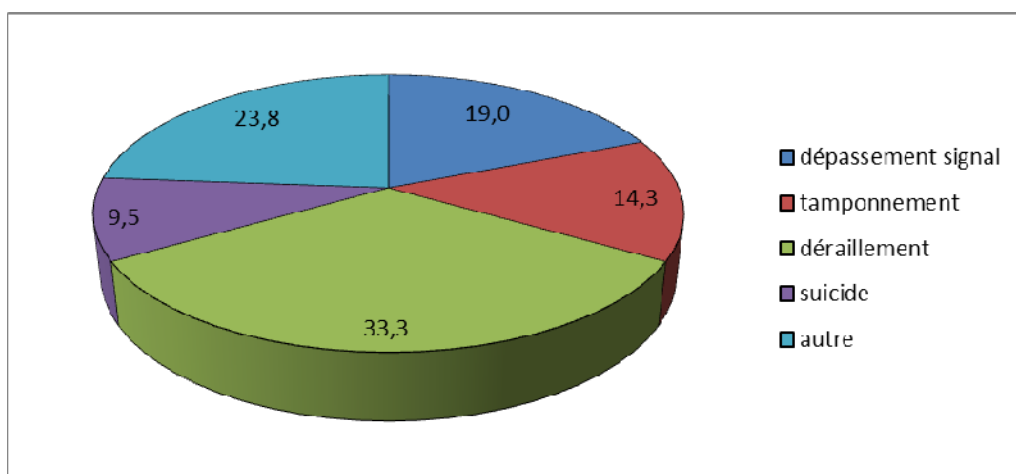
Un accident de personne, survenu au passage pour piéton PN 111, a fait l'objet d'une ouverture d'enquête. En voulant franchir, le jeudi 6 octobre 2016 vers 14h25, le passage à niveau à

Ingeldorf, un piéton a été percuté par un train passager, roulant de Diekirch vers Ettelbruck. La victime fut grièvement blessée et emmené à l'hôpital.

Le tableau ci-après résume les types d'évènements sur le réseau luxembourgeois qui ont été notifiés à l'AET en 2016:

Pos.	Type d'évènement	Nombre
1.0	dépassement signal	8
2.0	tamponnement	6
3.0	déraillement	14
4.0	suicide	4
5.1	accident de personne	1
5.2	accident passage à niveau	1
5.3	accident passager	1
5.4	collision avec arbre	1
5.5	danger	1
5.6	établissement parcours de manœuvre inadéquat	1
5.7	heurt portail	1
5.8	incident technique	1
5.9	occupation voie	3

5.1 Répartition par types d'évènements en %



(Source : notifications reçues par l'AET)